



PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du lundi 22 avril 2024

Le Conseil Municipal ordinaire de la commune de Breil-sur-Roya s'est réuni au lieu habituel de ses séances le lundi 22 avril 2024 à 20H00 sous la présidence de Monsieur Sébastien OLHARAN, Maire de Breil-sur-Roya.

Étaient présents : M. Sébastien OLHARAN Maire, Mme Audrey ROSSI 1^{ère} Adjointe, M. Daniel GIORDAN 2^{ème} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA 3^{ème} Adjointe, M. Thierry GUIDO 4^{ème} Adjoint, Mme Isabelle SAUVE 5^{ème} Adjointe, M. Paul REY, Mme Julia BONNET, M. Francis FRECOURT, M. Renaud LEFEBVRE, M. Jean-Louis TAYLOR, Mme Marie-Noëlle GISBERT, Mme Colette BENOUAHAB, M. André IPERT, Mme Danielle GASTALDI.

Étaient absents : M. Herbert WOLFERS, Mme Karine BOETTI, M. Jérôme BOUERI, M. Michel BRAUN.

Ont donné pouvoir : M. Herbert WOLFERS à M. Sébastien OLHARAN, M. Jérôme BOUERI à Mme Audrey ROSSI, M. Michel BRAUN à M. André IPERT.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle SAUVE, 5^{ème} Adjointe au Maire.

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 20H00.

Appel des présents par **Monsieur le Maire**. Le quorum étant atteint.

Monsieur le Maire souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir l'approbation de la convention d'adhésion de la Commune au Centre National des Réserves Communales de Sécurité Civile et la modification de la délibération n° 06/2024 relative à la réalisation d'une mission de diagnostic du clocher Saint-Jean.

Il porte ensuite à la connaissance des membres du Conseil municipal la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

19	28/03/2024	<p>Devis pour la réalisation de travaux et ouvrages en rapport avec la voirie et les réseaux divers dans le cadre de l'aménagement d'un écovillage tourisme</p> <p>Est accepté le devis d'un montant de 167 609,19 € HT pour la réalisation de travaux et d'ouvrages en rapport avec la voirie et les réseaux divers, dans le cadre de l'aménagement d'un écovillage tourisme.</p>
20	02/04/2024	<p>Avenant au contrat de prestation de service avec la Société Céline RIERE</p> <p>Est accepté l'avenant au contrat de prestation de service établi avec la Société Céline RIERE pour l'entretien du bâtiment de l'école élémentaire Jean Moulin. La prestation sera effectuée du lundi au vendredi, exceptée le mercredi. Le tarif est fixé à 16 680 € pour une durée allant du 08/01/2024 au 20/12/2024.</p>
21	04/04/2024	<p>Mise à disposition d'un emplacement pour la distribution d'une aide alimentaire</p> <p>Est acceptée la convention de mise à disposition d'un emplacement avec la Fondation de Nice et l'Association la Main Tendue pour la distribution d'une aide alimentaire 1 jeudi sur 2 de 10h à 14h au niveau de la place Louis Armand. Cette convention est consentie à titre gracieux pour toute l'année 2024.</p>
22	09/04/2024	<p>Avenant à la convention de location d'un appartement à Madame Valérie PIGNOT</p> <p>Est accepté l'avenant à la convention de location avec Madame Valérie PIGNOT pour un appartement situé 394 route Saint-Pierre. Cet avenant régularise la convention de location datant du 28 mars 2011 notamment au niveau du loyer remboursé à 100% par les Fonds Barnier, ainsi que la durée du bail. Cet avenant est consenti pour une durée allant du 01/03/2024 au 30/06/2024 moyennant un loyer mensuel de 400 €.</p>
23	09/04/2024	<p>Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole</p> <p>Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Breil-sur-Roya a décidé de contracter un crédit de 500 000 € auprès du Crédit Agricole, pour une durée de 12 mois.</p>
24	11/04/2024	<p>Convention d'honoraires « au temps passé »</p> <p>Est acceptée la convention d'honoraires avec la SESARL WW & associés, représentée par Maître Isabelle WILLIM, avocat au Barreau de Nice et la Commune, représentée par Monsieur Daniel GIORDAN, 2^{ème} Adjoint au Maire, afin de fixer les honoraires de l'Avocat pour des missions de conseil, d'assistance et de représentation dans la procédure initiée contre Monsieur Cédric HERROU. Le taux horaire est fixé à 250 € HT avec le versement d'une provision de 2 000 € HT.</p>
25	11/04/2024	<p>Bail à usage professionnel pour la location d'un local au Docteur Benoît DRUET</p> <p>Est accepté le bail à usage professionnel avec le Docteur Benoît DRUET, chirurgien-dentiste, pour la location d'un local situé 2 rue Jules Cordier. Le bail est conclu pour une durée de 6 ans, renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1^{er} avril 2024, moyennant un loyer mensuel de 228,56 € charges comprises.</p>

26	16/04/2024	<p>Abrogation de la décision n° 24/2024 – Convention d'honoraires « au temps passé »</p> <p>La décision n° 26/2024 remplace la décision n° 24/2024, qui est abrogée pour erreur matérielle. Il est nécessaire de ne pas faire apparaître « décision du Maire » sur la présente décision et d'évoquer l'arrêté du 14 mars 2024 portant déport de Monsieur Sébastien OLHARAN.</p>
27	11/04/2024	<p>Avenant à la convention de location d'un gîte à Monsieur Jean-Charles DOTTIN</p> <p>Est accepté l'avenant à la convention de location d'un gîte sis 4 chemin des Oliviers à Monsieur Jean-Charles DOTTIN, à titre gracieux et pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mai 2024.</p>
28	17/04/2024	<p>Convention de partenariat « été culturel 2024 – résidences en structure d'accueil – Rouvrir le monde »</p> <p>Est acceptée la convention de partenariat entre la Commune, l'Association Art'ccessible, l'artiste Emma JACOLOT et la DRAC, afin de proposer aux habitants des démarches participatives artistiques et culturelles. Elle prend effet à la date de la signature, et pour toute la durée de projet, soit du 15/07/2024 au 28/07/2024 et du 21/10/2024 au 27/10/2024. La Commune s'engage à mettre à disposition une salle et le matériel nécessaire à la réalisation du projet de transmission. Aucune rémunération ne sera versée par la Commune.</p>
29	17/04/2024	<p>Convention de partenariat « été culturel – résidences en Territoire – Rouvrir le monde »</p> <p>Est acceptée la convention de partenariat entre la Commune, l'Association des Amis de la Musique à Saorge, l'ensemble artistique et la DRAC, afin de proposer aux habitants des démarches participatives artistiques et culturelles. Elle prend effet à la date de la signature, et pour toute la durée de projet, soit du 15/06/2024 au 23/06/2024 et du 20/07/2024 au 17/08/2024. La Commune s'engage à prendre en charge les repas de midi et le matériel nécessaire à la réalisation du projet de transmission. Aucune rémunération ne sera versée par la Commune.</p>
30	17/04/2024	<p>Marché public relatif à la réalisation de travaux pour la réhabilitation de la chapelle de la Visitation</p> <p>Est accepté la passation d'un marché public lancé sous la forme d'un appel d'offres avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lot 1 Échafaudages – maçonnerie - badigeons : Entreprise ARLEA MH - Route de Cannes - 06130 Grasse, pour un montant de 65 550 € HT. ➤ Lot 2 Charpente – couverture : Entreprise A Chaux et Sable - 14 impasse des fusillés de l'Albaréa quartier Fontan Deleuse - 06380 Sospel, pour un montant de 26 332,09 € HT. ➤ Lot 3 Menuiseries extérieures / intérieures : Entreprise LANTERI Avenue Maurice Barucchi - 06430 TENDE, pour un montant de 16 494 € HT. ➤ Lot 4 Peintures murales : Entreprise A NICOLAUS - 12 boulevard de Charonne – 75020 PARIS, pour un montant de 65 351,50 € HT. <p>Les marchés sont conclus pour une durée de 12 mois.</p>
31	15/04/2024	<p>M57 – Fongibilité des crédits – décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre</p> <p>Est acceptés les transferts de chapitre à chapitre sur le budget de la crèche en section fonctionnement afin de permettre l'admission de créances en non-valeur.</p>

Monsieur André IPERT, Conseiller Municipal, souhaite connaître le montant de la trésorerie.

Madame Stella COSTA, Directrice Générale des Services, annonce que le montant est de 3 184 000 €.

Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 25 mars 2024.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 25 mars 2024.

Approuvé à l'unanimité

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	Vote des subventions aux associations	
2	Demande de subvention au titre de la Dotation Cantonale d'Aménagement 2024	
3	Modification de la délibération n° 84/2024 relative à la demande de fonds de concours 2024 à la CARF	
4	Attribution du marché de travaux relatif à la réhabilitation complète du bâtiment communal de l'Isola	
5	Demande de subventions pour la réhabilitation du bâtiment communal de l'Isola : dégâts tempête Aline, rénovation énergétique et travaux extérieurs	
6	Demande de subvention pour l'étude d'aménagement du secteur gare dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain »	
7	Demande de subvention pour la réhabilitation de la chapelle de la Visitation – Réévaluation de la Demande	
8	Acquisition d'un terrain situé chemin de Mounta	
9	Demande de subventions pour l'acquisition d'un terrain situé chemin de la Mounta	
10	Acquisition de locaux commerciaux situés dans la rue Pasteur	
11	Demande de subventions pour l'acquisition de locaux commerciaux situés dans la rue Pasteur	
12	Acceptation du don d'un garage situé route de Vintimille	
13	Demande de subvention au Parc National du Mercantour	
14	Adhésion et approbation des statuts du Centre départemental de vidéoprotection	

15	Adhésion à l'Association Cyprès	
16	Approbation de la convention relative à l'établissement du Territoire Éducatif Rural « Territoire en Roya »	
17	Approbation du règlement intérieur de l'ALSH/Garderie/Cantine	
18	Admissions en non-valeur des produits non recouverts pour la crèche	
19	Approbation de la convention de partenariat en faveur du développement du bénévolat des bénéficiaires de la Fondation de Nice auprès des services municipaux de la Commune	
20	Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent à titre onéreux de personnel de la compétence « Promotion du Tourisme »	
21	Création de postes au tableau des effectifs	
22	Informations diverses	
23	Questions diverses	

1. Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Isabelle SAUVE, 5^{ème} Adjointe.**

Madame Isabelle SAUVE, conformément aux propositions formulées par la commission « Vie Locale », propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer le versement d'une subvention aux Associations suivantes :

A CRUELLA	2 200,00 €	16 pour - 2 ne participent pas au vote (M. OLHARAN et M. FRECOURT)
AIDAS	600,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMICALE DES EMPLOYES COMMUNAUX BREIL SUR ROYA	1 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMICALE RCSC	5 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BREIL	1 000,00 €	17 pour - 1 ne participe pas au vote (M. GUIDO)
AMIS DE LA MUSIQUE ANCIENNE	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMIS DE PIENE	150,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMIS DU RAIL	100,00 €	Approuvé à l'unanimité
APE	2 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
ASSOCIATION DU VALLON DE BREI - LIBRE	500,00 €	17 pour - 1 ne participe pas au vote (M. REY)
ASSOCIATION DE LA PINÉA	500,00 €	Approuvé à l'unanimité

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PASTORALISME DANS LES PARCS NATIONAUX ET REGIONAUX DE FRANCE	1 000,00 €	17 pour - 1 ne participe pas au vote (Mme BONNET)
A STACADA	2 000,00 €	17 pour - 1 ne participe pas au vote (M. FRECOURT)
BIBLIOTHEQUE RURALE	1 800,00 €	Approuvé à l'unanimité
BREIL ATHLETIC CLUB	800,00 €	17 pour - 1 ne participe pas au vote (Mme ROSSI)
CANAL BANCAO	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CLUB DE L'OLIVIER	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
CLUB ROYA PARAPENTE	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
COMITE DES FETES BREÏ OEUN FESTA	5 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
COMITE DES FETES DE LIBRE	1 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
COMITE MENTONNAIS SMLH	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CUMA	2 500,00 €	17 pour - 1 ne participe pas au vote (M. REY)
ECHO DU LAC MAJORETTE – TWIRLING	2 700,00 €	Approuvé à l'unanimité
ECO MUSEE	1 000,00 €	17 pour - 1 ne participe pas au vote (M. BRAUN)
ELEVEURS DE LA ROYA	2 000,00 €	17 pour - 1 ne participe pas au vote (Mme BONNET)
EMBRAYAGE A PAILLETES	1 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
LA FAMILLE FADSK	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
FIL EN AIGUILLE	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
GRAINES DE VIE	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
HANDBALL	1 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
I TCHAPACAN'D'BREI	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
JUDO CLUB	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
ASSOCIATION LA BOULE BREILLOISE	530,00 €	17 pour - 1 ne participe pas au vote (M. TAYLOR)
ASSOCIATION DE CHASSE LA GRIVE	800,00 €	17 pour - 1 contre (Mme GASTALDI)
PATRAQUE DE LA ROYA	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
RACING TEAM BREIL	1 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
REMONTONS LA ROYA	800,00 €	16 pour - 2 ne participent pas au vote (M. GUIDO et M. BRAUN)
SOLEIL ROYAL	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
Souceta Briencia	500,00 €	16 pour - 2 ne participent pas au vote (M. TAYLOR et Mme GISBERT)
TERRE CIAN	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
THEATRE MORPHOSE	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
TITRE PROVISoire	3 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
UNIVERSITE POPULAIRE	100,00 €	Approuvé à l'unanimité

VEILLEURS DE VIE	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
OMNISPORT VELO CLUB DE BREIL – Toutes sections	6 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
YOGA ROYA	250,00 €	Approuvé à l'unanimité
MISSION TREKKEUR	500,00 €	Approuvé à l'unanimité

2. Demande de subvention au titre de la Dotation Cantonale d'Aménagement 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel GIORDAN, 2^{ème} Adjoint.

Monsieur Daniel GIORDAN propose le programme des travaux de voirie pour l'année 2024 :

TRAVAUX	MONTANT HT
ROUTE DE CIAUS – Eaux pluviales	13 493 €
ROUTE DE BOURGEMO – Soutènement	35 890 €
ROUTE SAINT-PIERRE – Trottoir	14 175 €
IMPASSE DES MIMOSAS – Enrobé	7 890 €
PISTE DE PRAGHIOU – Soutènement	6 702 €
NOTRE DAME DES GRÂCES – Soutènement	14 795 €
PIENE-HAUTE ET ROUTE DE BURDANCHE – Création de 2 éclairages publics	7 055 €
TOTAL HT	100 000 €

Le plan de financement est le suivant :

Montant HT des travaux	100 000 € HT
Subvention sollicitée au titre de la Dotation cantonale 2024	80 000 €
Autofinancement	20 000 € + TVA

Monsieur André IPERT, Conseiller Municipal, demande si les travaux seront faits en régie.

Monsieur le Maire répond que la Commune a missionné quatre entreprises différentes pour les travaux.

Madame Danielle GASTALDI, conseillère Municipale, explique que la route, au niveau de la maison de Monsieur MARTELLI, est fortement abimée.

Monsieur le Maire dit que la Commune va s'en occuper car depuis la demande faite à la SNCF rien n'a été entrepris.

Approuvé à l'unanimité

3. Modification de la délibération n° 84/2024 relative à la demande de fonds de concours 2024 à la CARF

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération n° 84/2024 afin de remplacer l'achat d'un souffleur et d'une tronçonneuse; déjà demandé dans les fonds de concours 2023, par l'achat de trois ordinateurs portables pour l'école élémentaire.

Monsieur le Maire sollicite donc la CARF, dans le cadre des fonds de concours, pour les opérations ci-dessous détaillées :

➤ Achat de matériel pour les manifestations	3 545,10 €
➤ Achat de 3 ordinateurs portables	3009,45 €
➤ Achat de purificateurs d'air	9 700,00 €
➤ Fabrication et installation d'un bardage à la Ca d'Breï	4 730,00 €

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite donc l'aide de la CARF, à hauteur de 50% du montant total HT, afin de financer ces opérations.

Approuvé à l'unanimité

4. Attribution du marché de travaux relatif à la réhabilitation complète du bâtiment communal de l'Isola

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la 1^{ère} demande de subvention concernant les travaux du bâtiment de la Poste/Perception. Il est proposé d'attribuer ce jour le marché de travaux pour la réhabilitation complète du bâtiment communal de l'Isola, comme suit :

- Lot n° 1 « désamiantage / démolition » attribué à l'entreprise PASTORELLI pour un montant de 59 031 € HT.
- Lot n° 2 « Toiture » attribué à l'entreprise PASTORELLI pour un montant de 53 800 € HT.
- Lot n° 3 « toit terrasse » infructueux.
- Lot n° 4 « Cloisons » attribué à l'entreprise PASTORELLI pour un montant de 88 100 € HT.
- Lot n° 5 « Sol souple » attribué à l'entreprise SILENCE CONFORT pour un montant de 7 941 € HT.
- Lot n° 6 « Faux plafonds » attribué à l'entreprise SILENCE CONFORT pour un montant de 23 384 € HT.
- Lot n° 7 « Menuiserie » attribué à l'entreprise LANTERI pour un montant de 67 155 € HT avec une option à 29 774 € HT.
- Lot n° 8 « Peinture » attribué à l'entreprise ARTEFACE pour un montant de 79 039 € HT.
- Lot n° 9 « Courant faible » attribué à l'entreprise BOETTI pour un montant de 60 172 € HT avec une option à 9 010 € HT.
- Lot n° 10 « Plomberie » attribué à l'entreprise ROYA CHAUFFAGE pour un montant de 24 569 € HT.
- Lot n° 11 « chauffage, ventilation, climatisation » attribué à l'entreprise BOETTI pour un montant de 47 612 € HT avec une option à 30 200 € HT.
- Lot n° 12 « Voirie et réseau divers » attribué à l'entreprise PASTORELLI pour un montant de 52 120 € HT.
- Lot n° 13 « Isolation extérieure » attribué à l'entreprise FERRE BATIMENT pour un montant de 59 670 € HT.

Approuvé à l'unanimité

5. Demande de subventions pour la réhabilitation du bâtiment communal de l'Isola : dégâts tempête Aline, rénovation énergétique et travaux extérieurs

Monsieur le Maire présente le plan de financement et propose de solliciter l'aide du Département, à hauteur de 80% du montant total soit 485 415 € HT, pour financer les travaux non pris en compte

dans la 1^{ère} demande de subvention, votée lors d'un précédent Conseil.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur André IPERT souhaite connaître l'échéancier des travaux.

Monsieur le Maire indique que les travaux devraient débuter avant l'été pour une durée de 6 mois.

6. Demande de subvention pour l'étude d'aménagement du secteur gare dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Audrey ROSSI, 1^{ère} Adjointe**.

Madame Audrey ROSSI explique que la Commune souhaite se doter d'un outil de programmation urbaine complémentaire à son plan guide, sur le secteur de la Gare. La visée prospective attendue est une projection à 15 ans pour les grandes orientations et un focus opérationnel sur les 5 prochaines années dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ». L'étude d'aménagement du secteur de la Gare consiste donc à structurer une vision d'ensemble avec un diagnostic et une analyse fonctionnelle du secteur, élaborer un schéma directeur de programmation d'échelle ville et élaboration d'une stratégie d'aménagement.

Le montant de cette étude d'aménagement est de 86 192,50 € HT.

Madame Audrey ROSSI présente le plan de financement et sollicite l'aide de la Banque des Territoires à hauteur de 50% du montant total HT, et l'aide du Département, dans le cadre de l'aide à la valorisation des villages, à hauteur de 30% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur André IPERT demande si l'Agence 06 pilote le projet. Il invite aussi à s'intéresser au projet du PLU.

Monsieur Audrey ROSSI répond par l'affirmative. L'Agence 06 élabore le cahier des charges.

7. Demande de subvention pour la réhabilitation de la chapelle de la Visitation – Réévaluation de la Demande

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Jean-Louis TAYLOR, Conseiller Municipal**.

Monsieur Jean-Louis TAYLOR indique qu'il y a lieu de délibérer à niveau sur la demande de subvention pour la réhabilitation de la chapelle de la Visitation car le montant des travaux a été revu à la hausse. Il est actuellement de 194 208 €.

Monsieur Jean-Louis TAYLOR présente le plan de financement et sollicite l'aide de la DRAC à hauteur de 25 600 €, et l'aide du Département à hauteur de 80% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que les travaux devraient débuter très prochainement.

8. Acquisition d'un terrain situé chemin de Mounta

Monsieur le Maire explique que Monsieur COTTALORDA a sollicité la Commune afin de vendre son terrain situé au chemin de la Mounta, dans la continuité du terrain destiné à l'écovillage tourisme. L'acquisition de ce terrain permettra à la Commune d'avoir l'intégralité du terrain. Cela va permettre notamment l'installation d'une citerne d'eau pour garantir la sécurité incendie de l'écovillage tourisme et du hameau de l'Oliveaie.

Monsieur André IPERT demande s'il est prévu une extension de l'écovillage tourisme avec l'acquisition de ce nouveau terrain.

Monsieur le Maire répond qu'à ce stade, il n'y a pas d'extension prévue pour cette nouvelle structure qui compte déjà 8 hébergements de 50 places au total.

Monsieur André IPERT donne lecture du mail envoyé par **Monsieur Michel BRAUN, Conseiller Municipal** : « Concernant l'achat du second terrain de la Giandola, ainsi que pour les habitants de ce quartier, je me permets d'attirer une nouvelle fois votre attention sur les difficultés de circulation sur la zone. Je souhaite qu'il ne soit pas consacré uniquement à l'extension du "village touristique" mais que l'on réfléchisse à l'aménagement d'équipement pour le quartier (Jardin d'enfants, maison de quartier à la disposition des habitants ...). »

Monsieur le Maire indique avoir répondu au mail de **Monsieur Michel BRAUN** en lui indiquant qu'il était ouvert à toute proposition d'utilisation de ce deuxième terrain. Concernant la circulation, une signalisation adaptée pour garantir une bonne sécurisation du secteur sera mis en place.

Approuvé à 17 voix pour et 1 abstention (Mme Colette BENOUAHAB).

9. Demande de subventions pour l'acquisition d'un terrain situé chemin de la Mounta

Le montant de cette acquisition est de 120 000 € HT et HC. Les frais de notaire s'élèvent à 12 000 € (10%). Le montant total est de 132 000 € HT et HC.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département, dans le cadre des aides aux acquisitions foncières et immobilières, à hauteur de 80% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

10. Acquisition de locaux commerciaux situés dans la rue Pasteur

Monsieur le Maire donne la parole à **Messieurs Thierry GUIDO, 4^{ème} Adjoint** et **Renaud LEFEBVRE, Conseiller Municipal**.

Monsieur Thierry GUIDO explique que la Commune souhaite faire l'acquisition d'un local commercial en rez-de-chaussée, cadastré section E n° 235, situé 20 rue Pasteur, d'une superficie de 24 m² et appartenant à Madame Petra DUJEU. Il précise que ce local est en très bon état et peut donc être loué immédiatement. Le montant de cette acquisition est de 40 000 €.

Monsieur André IPERT demande si la Commune a déjà des propositions pour les locaux commerciaux qu'elle a déjà acquis.

Monsieur Renaud LEFEBVRE indique qu'il n'y a pas de proposition pour le moment. Les personnes

intéressées pour ouvrir une activité commerciale ont intégré l'idée que la Commune allait disposer de nombreux locaux commerciaux mais ils n'ont pas une visibilité suffisante sur ces locaux. Les personnes ont donc du mal à se positionner et hésitent. Lorsque la Commune aura fait plusieurs acquisitions, elle pourra présenter ces locaux commerciaux sous forme d'annonces sur les différents sites immobiliers. Cela aura alors un impact positif sur les demandes de locations.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur Renaud LEFEBVRE explique que la Commune souhaite faire l'acquisition d'un local commercial situé 21 bis rue Pasteur, cadastré section E n° 172, d'une superficie de 32 m² et appartenant aux héritiers de Monsieur Robert GABORIT. Il précise que ce local ne bénéficie pas de point d'eau et qu'il y aura donc des travaux à prévoir. Le montant de cette acquisition est de 32 000 € HT et HC.

Approuvé à l'unanimité

11. Demande de subventions pour l'acquisition de locaux commerciaux situés dans la rue Pasteur

Concernant le local situé au 20 rue Pasteur, **Monsieur Thierry GUIDO** présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département, dans le cadre des aides aux acquisitions foncières et immobilières, à hauteur de 80% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

Concernant le local situé au 21 bis rue Pasteur, **Monsieur Renaud LEFEBVRE** présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département, dans le cadre des aides aux acquisitions foncières et immobilières, à hauteur de 80% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour le Conseil Municipal a déjà délibéré pour l'acquisition de deux locaux situés au 11 boulevard Rouvier celui du secours populaire et celui qui se situe juste à côté, du local de l'ancien restaurant le Dauphin, des locaux de la boulangerie rue Pasteur, du local de l'ancien salon de coiffure et des deux locaux votés ce jour. Une fois toutes ces acquisitions signées chez le notaire, la Commune aura constitué un beau patrimoine, ce qui permettra de proposer du choix au niveau des locations de locaux commerciaux.

Monsieur André IPERT pense qu'il serait bénéfique d'acquérir d'autres locaux situés sur le boulevard Rouvier afin de donner un nouveau souffle au village.

Monsieur le Maire indique que la Commune a pris contact avec tous les propriétaires de locaux commerciaux sur le boulevard Rouvier. Les procédures sont longues et on ne peut pas forcer les propriétaires à vendre leurs biens.

12. Acceptation du don d'un garage situé route de Vintimille

Monsieur le Maire explique que Madame Annick NICOLAS et Monsieur Joseph FLORINI, enfants héritiers de Monsieur Diégo FLORINI, souhaitent faire don à la Commune d'un garage situé au lieu-dit Caravan, 75 route de Vintimille et cadastré Section G n° 267. Il souhaite les remercier pour leur geste

très généreux envers la Commune.

Approuvé à l'unanimité

13. Demande de subvention au Parc National du Mercantour

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Isabelle SAUVE**, 5^{ème} Adjointe.

Madame Isabelle SAUVE rappelle que la charte du Parc National du Mercantour est un projet de territoire qui fixe le cadre pour la mise en œuvre des objectifs de protection. La convention comporte des fiches-projet qui précisent les actions à réaliser, et notamment l'évaluation des moyens techniques mobilisés par chacun des partenaires pour la durée de la convention, soit 5 ans (2023/2028). La Commune bénéficie de subventions à hauteur de 80% pour l'année 2024, dans la limite de 8273 €, et propose les opérations suivantes :

➤ Création d'une Aire Terrestre Éducative	3 000,00 €
➤ Conception et co-aménagement d'une forêt nourricière Quartier Aïgara	5 000,00 €
➤ Achat d'un Microscope pour l'école élémentaire	255,00 €
➤ Achat d'une station météo pour l'école élémentaire	285,00 €

Madame Isabelle SAUVE présente le plan de financement et sollicite l'aide du Parc National du Mercantour à hauteur de 80% du montant total, afin de financer ces opérations.

Approuvé à l'unanimité

14. Adhésion et approbation des statuts du Centre départemental de vidéoprotection

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est en train de s'équiper de son propre réseau de vidéoprotection et met en place une quarantaine de caméras dans tous les secteurs stratégiques du village. L'objectif est que la Police Municipale ainsi que la Gendarmerie puissent consulter les images dans le cadre d'enquêtes ou en cas d'incivilités. Cependant, la Commune n'est pas en capacité d'avoir du personnel présent en temps réel derrière les écrans pour visualiser les images. En parallèle, le Département vient de créer un Centre de supervision départemental. Cette structure permet de regrouper l'ensemble des images des caméras de vidéoprotection des communes de l'arrière-pays situées en zone gendarmerie, afin de permettre le visionnage en temps réel et identifier les délits.

Monsieur le Maire explique qu'il est proposé ce jour d'adhérer au Centre de supervision départemental et d'approuver les statuts.

Madame Colette BENOUAHAB, Conseillère Municipale, demande si la Commune a prévu des caméras au niveau du cimetière.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative en indiquant que la caméra filmera les quatre angles au niveau du croisement.

Monsieur André IPERT souhaite savoir si le Centre départemental de vidéoprotection fonctionnera sur un budget qui sera voté.

Monsieur le Maire répond que cela reste à définir.

Madame Colette BENOUAHAB s'interroge sur la phrase suivante « le respect de l'obligation d'être couvert pour faire circuler un véhicule terrestre à moteur » présente en page 2 des statuts.

Monsieur le Maire explique que cela fait partie de la liste des infractions qui peuvent être verbalisées par vidéoprotection, en l'occurrence l'obligation d'assurer son véhicule. La Commune sera la seule décisionnaire des infractions qu'elle souhaitera verbaliser.

Approuvé à l'unanimité

15. Adhésion à l'Association Cyprès

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Daniel GIORDAN, 2^{ème} Adjoint.**

Monsieur Daniel GIORDAN explique que la Commune souhaite adhérer à l'Association Le Cyprès (Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs), moyennant une cotisation annuelle de 572 € par an, afin d'être assisté régulièrement dans ses actions sur les risques majeurs. L'accompagnement porte sur la mise à jour du PCS (conseils méthodologiques, mise à disposition de modèles de documents, cartographie des risques, accompagnement à la formalisation du diagnostic des risques et participation à 2/3 réunions de travail que la commune organise par an), la sensibilisation des élus, du personnel municipal, de la réserve communale aux risques, le montage et l'observation d'exercices de sécurité civile et l'information préventive sur les risques majeurs (élaboration et mise à jour du DICRIM, campagne d'information à la population, sensibilisation auprès des scolaires, affichage réglementaire...). C'est un outil que la Commune pourra mettre à disposition de sa Réserve Communale de Sécurité Civile pour la former et la renforcer.

Approuvé à l'unanimité

16. Approbation de la convention relative à l'établissement du Territoire Éducatif Rural « Territoire en Roya »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Isabelle SAUVE, 5^{ème} Adjointe.**

Madame Isabelle SAUVE expose :

Les Territoires Ruraux sont un cadre de réflexion commun visant à garantir une offre éducative de qualité et de proximité pour tous les élèves. Ils reposent sur une démarche partenariale qui associe les familles et réunit, autour de l'enjeu éducatif, les services de l'État, les collectivités, les organismes sociaux, les partenaires associatifs et le secteur économique. La convention fixe la déclaration d'intention, les orientations stratégiques et le plan d'action du territoire éducatif rural « Territoire en Roya » constitué des communes de Breil-sur-Roya, Fontan, La Brigue, Saorge et Tende. Le plan d'actions se décompose en trois axes stratégiques :

- Axe stratégique n°1 : Développer l'ambition des jeunes ; préparer une orientation réussie et s'ouvrir sur le monde.
- Axe stratégique n°2 : Créer un territoire éducatif et de formation en lien avec les ressources locales pour favoriser la réussite des élèves.
- Axe stratégique n°3 : Promouvoir le bien-être, la santé, la prévention des risques et la vie sociale.

Madame Isabelle SAUVE précise que la Vallée de la Roya a été élue 1^{er} territoire éducatif rural du Département. Ce dispositif va permettre à la Commune de pouvoir bénéficier de financements supplémentaires pour créer un certain nombre d'actions pédagogiques sur notre territoire.

Approuvé à l'unanimité

17. Approbation du règlement intérieur de l'ALSH/Garderie/Cantine

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Isabelle SAUVE, 5^{ème} Adjointe.**

Madame Isabelle SAUVE explique que la Commune a dû apporter certaines modifications au règlement intérieur de l'ALSH mais aussi au règlement intérieur de la Garderie/Cantine. La modification majeure est la création d'une plateforme de portail famille pour l'inscription des enfants aux activités (Centre aérée, cantine et garderie matin/soir).

Monsieur le Maire indique que la Commune a souhaité modifier son mode de facturation pour éviter les factures impayées. Le paiement se fera désormais à l'inscription de l'enfant aux activités via la plateforme mise en place. Il précise que le montant des factures impayées sur 20 ans est de 800 000 €. Voilà pourquoi il y a lieu de modifier ces règlements intérieurs afin de mettre en place un nouveau système de paiement.

Approuvé à l'unanimité

18. Admissions en non-valeur des produits non recouverts pour la crèche

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Audrey ROSSI, 1^{ère} Adjointe.**

Madame Audrey ROSSI expose :

Sur proposition du comptable public, il y a lieu d'admettre en non-valeur différents titres de recettes pour un montant total de 364,31 €.

Madame Audrey ROSSI demande de statuer sur l'admission en non-valeur de ces créances.

Approuvé à l'unanimité

19. Approbation de la convention de partenariat en faveur du développement du bénévolat des bénéficiaires de la Fondation de Nice auprès des services municipaux de la Commune

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Marie-Lou ALLAVENA, 3^{ème} Adjointe.**

Madame Marie-Lou ALLAVENA explique que la fondation de Nice, qui œuvre en faveur de l'hébergement et de l'accompagnement global des étrangers en situation régulière, propose à la Commune de conventionner avec elle pour une durée d'un an, renouvelable un an par tacite reconduction, afin de développer le bénévolat de ces personnes auprès des services municipaux de la mairie, et plus particulièrement du service technique.

Monsieur le Maire rappelle que les demandeurs d'asile sont nombreux sur la Commune. La demande de la Fondation de Nice est intéressante dans le sens où ces personnes sont missionnées en tant que bénévoles pour la Commune qui les accueille, et que cela facilitera leur intégration.

Approuvé à l'unanimité

20. Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent à titre onéreux de personnel de la compétence « Promotion du Tourisme »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Thierry GUIDO, 4^{ème} Adjoint.**

Monsieur Thierry GUIDO propose d'approuver la convention de mise à disposition d'un agent de l'office de tourisme à la Commune à hauteur de 15% de son contrat de travail. La convention est renouvelée pour une période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Approuvé à l'unanimité

21. Création de postes au tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose :

- La création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet pour permettre à Madame Maryline VINCENT, responsable du service des Finances, qui a réussi son concours et qu'il félicite, d'être nommée.

Approuvé à l'unanimité

- La création d'un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet pour permettre la nomination d'un agent des services techniques, Monsieur Frédéric GUERINEAU, dans le cadre de la procédure de promotion interne.

Approuvé à l'unanimité

- La création d'un poste d'Éducateur de Jeunes Enfants à temps complet à la crèche « la Maison des Bambins » pour assurer la direction du service.

Approuvé à l'unanimité

Points n°22 et n°23 ont été ajoutés à l'ordre du jour

22. Approbation de la convention d'adhésion de la Commune au Centre National des Réserves Communales de Sécurité Civile (CNRCS)

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Paul REY, conseiller Municipal.**

Monsieur Paul REY explique que la Commune souhaite être affiliée au Centre National des Réserves Communales de Sécurité Civile (CNRCS), moyennant une cotisation annuelle de 20€ par an, afin de permettre à la CNRCS d'intervenir dans le cadre de formations ou de conseils au profit des élus et des bénévoles de sa Réserve Communale de Sécurité Civile. La cotisation pour les réservistes est de 5€ par personne et par an. L'intérêt de cette convention est d'appartenir à un réseau de réserves communales pour permettre à notre CNRCS d'intervenir dans d'autres communes et inversement.

Madame Audrey ROSSI souhaite savoir si l'association bénéficiera des promotions au même titre que la mairie.

Monsieur le Maire affirme que la Commune en bénéficie du moment qu'elle adhère.

Approuvé à l'unanimité

23. Modification de la délibération n° 06/2024 relative à la réalisation d'une mission de diagnostic du clocher Saint-Jean et approbation du nouveau plan de financement

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Louis TAYLOR, Conseiller Municipal.

Monsieur Jean-Louis TAYLOR indique qu'il y a lieu de modifier la délibération n° 06/2024 concernant la réalisation d'une mission diagnostic du clocher Saint-Jean, afin de faire apparaître les montants HT, comme suit :

Le montant de ce diagnostic est de 8 280 € HT.

Monsieur Jean-Louis TAYLOR présente le plan de financement et sollicite l'aide de la DRAC, à hauteur de 25% du montant total HT, et l'aide du Département, dans le cadre de l'aide à la conservation du patrimoine, à hauteur de 55% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

24. Informations diverses

Madame Marie-Lou ALLAVENA remercie le Département pour l'organisation de sorties destinées aux séniors. La population breilloise de plus de 55 ans peut bénéficier de spectacles gratuits avec le transport en bus comme le 5 mai prochain avec le spectacle « Danse avec les séniors » ou encore le 9 juin avec le concert « 500 voix pour Queen ». Elle rappelle la date du repas des anciens qui aura lieu le 21 juillet prochain.

25. Questions diverses

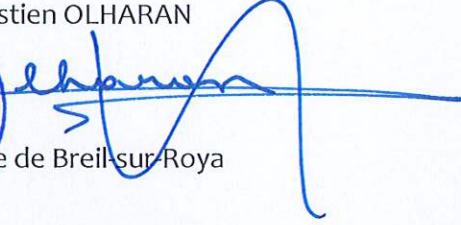
Monsieur André IPERT explique avoir échangé avec Madame Stella COSTA, Directrice Générale des Services, concernant le compte administratif 2023 du Budget Principal et plus précisément sur l'opération 685 relative au réaménagement du tour du lac. Il ne comprend pas pourquoi la Commune a affecté la somme de 1 126 615 € en reste à réaliser alors que les travaux du tour du lac étaient terminés. Cette somme aurait dû être affectée en colonne de dépenses de la section investissement sur les exercices réalisés, même si la facture n'avait pas encore été payée. Ainsi, lorsqu'on fait la balance entre la colonne dépense et la colonne recette du compte administratif 2023, tel qu'il a été présenté, on a un excédent de 514 400,12 €. En revanche, si on bascule la somme de 1 126 615 € dans la section investissement en colonne dépense on remarque un déficit de 605 214,88 €.

Madame Stella COSTA précise que le compte de gestion 2023, réalisé par le percepteur, est en tout point conforme au compte administratif 2023. Les restes à réaliser de la Commune en dépense s'élèvent à 10 millions d'euros et ne peuvent pas s'écrire autrement même s'il s'agit de factures en attente de réception ou de paiement.

Monsieur le Maire ne comprend pas l'insistance de Monsieur André IPERT face à ces restes à réaliser qui ne peuvent pas s'écrire différemment. Le Budget a toujours été voté comme cela même sous les anciennes municipalités. Il explique que les dépenses que la Commune doit effectuer s'appelle des restes à réaliser de dépenses, et les recettes que la Commune doit percevoir s'appelle des restes à réaliser de recettes. Monsieur le Maire acquiesce le fait que la facture des travaux du tour du lac a été payée tardivement mais ne comprend pas cette discussion qui revient depuis déjà 3 Conseils Municipaux pour une opération qui est subventionnée à 100% donc incontestablement équilibrée entre les dépenses et les recettes. Il estime normal que les factures que n'ont pas été payées figurent en restes à réaliser et non pas en dépense. Par ailleurs, même s'ils ont été inaugurés, les travaux d'aménagement du tour du lac n'étaient intégralement achevés.

Monsieur André IPERT reste tout de même persuadé que le budget administratif 2023 n'est pas sincère.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Sébastien OLHARAN Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 22h27.

Sébastien OLHARAN

Maire de Breil-sur-Roya

